Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIETES ET LES CIVILISATIONS

Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com

Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

https://revuecahiersdu.larsoc.net/

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041

https://sjifactor.com/passport.php?id=23917

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane
Histoire médiévale de l'Afrique occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka
Histoire moderne et contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry
Histoire de l'Antiquité
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha
Archéologie
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
TRAORÉ Siaka
GNAMIEN Kouamé Moïse
YAPI Fulgence Thierry
YÉO Mitanhantcha
OULAI Fabrice
FADIKA Massandjè Kano
OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse
Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master
KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice
Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre
Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima
Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye
Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni
Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla
Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari
Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba
Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N´Dri Laurent
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane
Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine
Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M´Domou Éric
Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (…) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> « le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.
Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.
Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traïson et mort de Richart Deux roy Dengleterre,* éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.
Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II,* vol. I, Londres, Longman.
Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H,* Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge,* Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.
Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XVe et XVIe siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.
Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, … : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.
Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/ année de la consultation par l'usager).
Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de …
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: **Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263 av. J.-C) ……..……...….. 14-29**

Djézié Guénolé Charlot BENE BI : **Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIIIe -XVIe siècle) ……. 30-40**

Konan Parfait N'GUESSAN : **Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIIIe siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées ……..... 41-59**

Amon Guy Serge ATCHIE: **Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530 ……. 60-75**

Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : **La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250) ……..…… 76-90**

Mahamadi KOALA : **Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIIIe – XXe siècle) ……..……...91-104**

Yves Victor NGONO : **Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité ……...……..……. 105-117**

Somolo Alain OKOUMAN : **Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIIIe siècle ……..……. 118-135**

Kouamé Kossonou Frédéric SECRE **: La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman …….. 136-155**

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : **Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation …… 156-179**

Anin Patricia-Claire N'CHO : **Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songhay …… 180-194**

Sabougnouman KONÉ : **ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980) …… 195-213**

Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : **Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbeu (centre ouest ivoirien) ……..……..…… 214-228**

Jean Baptiste KOFFI : **L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique ……...……. 229-243**

Aissata Kane-LO : **Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles .....…… 244-263**

Méfégbé MÉITÉ : **L'écranisation globale et la désintégration de la société ……..… 264-276**

Katcha HILI : **Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique …….....……. 277-289**

Amani KOFFI : **La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani …….…….. 290-307**

Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : **Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales ……..…… 308-326**

Pougdwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : **Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines …….……. 327-339**

Nohan SIDIBE : **De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920) ……..…… 340-363**

Baraou HALADOU SALE :**Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960) …….…….….. 364-380**

Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : **Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative …….……. 381-393**

Pascal Iheanacho OHANMA : **Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko …….. 394-409**

Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : **La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIXe-XXe siècles) …….. 410-425**

Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : **Le pagne traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle …….……... 426-440**

Ousmanou BASSIROU : **Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun ……. 441-451**

Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA: **L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA) ……..……. 452-468**

Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : **Perception de la contraception chez les adolescentes ……..…….. 469-482**

Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : **Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin) ……..... 483-494**

Dago Thomas DADIE : **Outillage et techniques culturales en Grèce classique ……..… 495-510**

Noaga BIRBA, Sévérin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : **Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons …….. 511-527**

Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ: **Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho ……..……...…… 528-543**

Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : **Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire ……..…… 544-557**

Sidy NDOUR **: L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique …….……. 558-583**

Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : **Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso) …….……. 584-600**

Mitanhantcha YEO: **L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien) …….. 601-613**

Sinaly TRAORÉ : **Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire …….……..... 614-628**

Issifou TARNAGDA : **Les nasales en *bisa barka* (Première partie) ……..……. 629-641**

Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA **: L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) …….. 642-652**

Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : **Le sanctuaire Hebiesso, *Sovi* : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIIIe-XXe siècle) ……. 653-671**

Winso Banfo Claude SOMÉ : **Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960) …… 672-690**

Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : **L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs ……..……...……..… 691-713**

Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSA: **Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024) ……..……. 714-735**

Bouais KONE : **Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire de 1958 à 1984 …… 736-750**

Kubertezié Eric SOMDA : **Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan ……. 751-767**

Noaga BIRBA, Brahima OUEDRAOGO : **Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo……..768-783**

Jacquinot BAMBA BISSELE : **Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun …… 784-796**

Benjamin EYOUNGA : **La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale ……..…. 797-822**

Oumar OUATTARA: **L´amélioration du systeme de passation des marches publics, un moyen pour promouvoir la competitivite des pme locales ……..……..…….. 823-841**

Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: **Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan ……..……. 842-856**

Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing **Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through *Amairam* ……..……. 857-871**

Yhattey Hervé Thierry AGUIE : **Gestion des ressources forestières et exploitation minière dans le Yaouré (1750-2000) ……..…….. 872-887**

N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : **La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien ……. 888-909**

Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : **La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024 ……..… 910-932**

BABAROU: **Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of Garoua (Cameroon)…….……..…….. 933-946**

Nadine Carole NGON : **L'héritage africain dans les noms colombiens ……..... 947-962**

Mamadou Vieux Lamine SANÉ: **Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone ……...…… 963-981**

Koffi Alain KOUASSI: **L'anthroponymie et la préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIIIe-XXe siècle) ……. 982-998**

Salomé Michelle Rose EDIMA : **La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun-face à l'essor des plats internationaux (1984-2025) ……... 999-1019**

Yannick ZO'OBO : **Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948) ……..... 1020-1030**

Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songhay

Anin Patricia-Claire N'CHO

Assistante en histoire médiévale
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
patriciaclaireanin2014@gmail.com

Résumé

Cet article propose une reconstruction de la figure historique du souverain songhay Sonni Ali Ber, traditionnellement dépeint par les lettrés musulmans de Tombouctou comme un souverain impie. Les identités construites autour de Sonni Ali Ber sont des représentations historiques qui reflètent les luttes de pouvoir et les projets idéologiques des savants de Tombouctou, bien plus qu'elles ne décrivent objectivement le personnage. En dépassant l'image négative par les élites intellectuelles musulmanes, l'étude met en lumière les véritables enjeux de son identité et de sa légitimité. Tandis que les chroniques soudanaises le dépeignent comme étant le tyran impie dans le but de le discréditer ainsi que sa dynastie pour légitimer le pouvoir des Askia, les traditions orales songhay, quant à elle, le célèbrent comme le héros fondateur, le conquérant et unificateur qui a libéré le Songhay de la domination de l'empire du Mali et des Touaregs.

Mots clés : identités, Sonni Ali Ber, Empire Songhaï, légitimation du pouvoir, syncrétisme religieux

Abstract

This article offers a reinterpretation of the historical figure of the Songhai ruler Sonni Ali Ber, who has traditionally been portrayed by the Muslim scholars of Timbuktu as an ungodly ruler. The identities constructed around Sonni Ali Ber are historical representations that reflect the power struggles and ideological agendas of Timbuktu's scholars, rather than objectively describing the figure. By moving beyond the negative image promoted by Muslim intellectual elites, this study sheds light on the true issues surrounding his identity and legitimacy. While Sudanese chronicles portray him as an impious tyrant in order to discredit him and his dynasty and thereby legitimize the power of the Askia, Songhay oral traditions, on the other hand, celebrate him as the founding hero, the conqueror and unifier who liberated the Songhay from the domination of the Mali Empire and the Tuaregs

Keywords : Identities, Sonni Ali Ber, Songhaï Empire, Sunni dynasty, power legitimization, religious syncretism.

Introduction

La définition de l'identité réside autour de plusieurs concepts qui renvoient au caractère personnel de l'individu (P. Ricoeur, 2001), à l'identité collective ou sociale (E. Marc, 2005). Autour de ces concepts, l'identité est en tout le processus dynamique et relationnel par lequel l'individu ou le groupe se définit comme tel et diffère de l'autre.

Cependant, de la dimension légale, biologique et sociale auxquelles s'attache l'identité, il est perçu cette autre forme d'identité qui consiste à attribuer à une personne une identité dont le but est soit, de rehausser son image ou tout simplement la ternir. C'est dans ce contexte que se situe cette étude qui met en évidence la controverse autour de la personne de Sonni Ali Ber. Cette dualité radicale dans la présentation de Sonni Ali Ber[1] fait de lui un objet d'étude privilégié pour analyser le processus d'attribution identitaire dans le Soudan occidental médiéval.

Les premières recherches épigraphiques ont profondément renouvelé la compréhension des dynasties songhay par une remise en cause des généalogies.[2] Cette découverte souligne que les Chroniques soudanaises doivent être lues comme des constructions idéologiques plutôt que comme des sources entièrement objectives.

L'ouvrage d'Adam Konaré Ba (1977) marque un tournant dans l'historiographie contemporaine. En confrontant chroniques soudanaises et traditions orales, l'auteure propose une analyse équilibrée qui restitue à Sonni Ali sa complexité et son importance historique.

Les recherches récentes (F. Iniesta, 1994 ; M. Tymowski, 1997) mettent en lumière la complexité de l'identité religieuse de Sonni Ali. Son attachement aux pratiques traditionnelles s'inscrivait dans une stratégie politique visant à maintenir la coexistence entre l'islam des villes et les croyances rurales. La figure de Sonni alimente aujourd'hui une réflexion sur les modèles politiques de l'Afrique précoloniale, montrant qu'il existe des formes de souveraineté alternatives au monde islamique orthodoxe, fondés sur le syncrétisme religieux et l'enracinement dans les cultures locales.

---

[1] Sonni Ali est le fondateur de l'Empire Songhay dont la capitale était Gao. Il régna de 1464 à 1492. L'œuvre de Sonni a été considérable. Sans cesse guerroyant contre les Bambaras, les Mossi, les Dogons, les Peuls et les Touaregs, il étendit son Empire du Dendi à Ras el Mas ; les deux pièces maîtresses de sa conquête étant Djenné et Tombouctou.

[2] Si les travaux de Jean Sauvaget à partir de 1948 ont constitué une première tentative d'analyse de ces inscriptions, c'est bien l'œuvre de synthèse de Moraes Farias qui, en confrontant systématiquement les chroniques, les traditions orales et les preuves matérielles, a véritablement révolutionné le domaine en déconstruisant le récit linéaire et héroïque des dynasties songhay.

Cette réflexion invite à s'interroger non seulement sur la figure de Sonni Ali elle-même, mais aussi les conditions de production des récits historiques : Entre la figure du "tyran impie" des chroniques soudanaises et celle du "souverain invaincu" des traditions orales, comment une relecture critique de ces sources permet-elle de reconsidérer l'image de ce souverain ?

L'objectif de cette étude vise donc à dépasser le cadre historiographique traditionnel qui a longtemps enfermé la figure de Sonni Ali dans le dualisme réducteur du "tyran impie" versus du "héros nationaliste", en procédant à une relecture critique et nuancée des fondements de son identité politique et de sa légitimité en tant que fondateur de l'empire Songhay.

Cet article présente un intérêt majeur. Il pose des questions fondamentales sur la manière d'écrire l'histoire, sur les rapports de pouvoir et sur la richesse des modèles politiques précoloniaux. Cette relecture ne vise pas à substituer une légende dorée à une légende noire. Elle appelle plutôt à une vigilance épistémologique. Le cas de Sonni illustre de manière significative la mémoire historique, et comment les vainqueurs écrivent non seulement les traités, mais aussi les chroniques.

La recherche historique sur Sonni Ali repose sur un corpus documentaire dont la critique systématique constitue la base indispensable à toute reconstruction historique. Les matériaux sont constitués de chroniques soudanaises, notamment le *Tarikh el-Fettach* (M. Kati, 198) et le *Tarikh es-Soudan* (A. Es-Sadi, 1981), ainsi que de traditions orales songhay[3].

La présente étude repose sur une démarche pluridisciplinaire et critique qui croise l'histoire (analyse critique des sources écrites), l'anthropologie (étude des systèmes de croyances et des structures du pouvoir) et l'ethnohistoire (recueil et analyse critique des traditions orales). Cette approche méthodologique permet de dépasser l'image caricaturale du tyran impie pour restituer la complexité d'un souverain dont l'identité et la légitimité étaient profondément ancrées dans les réalités politiques et culturelles de son temps.

La recherche historique interroge, dès lors, les enjeux politiques et mémoriels de l'écriture de l'histoire. Il ne s'agit donc pas dans cette étude d'atteindre une vérité définitive

[3] Les traditions orales songhay forment un système de pensée complexe où la parole est vécue comme l'essence de l'identité. Il est impossible d'appréhender l'histoire de l'empire songhay sans intégrer la vision de ses propres gardiens de mémoire, lesquels offrent une alternative indispensable au récit des chroniques soudanaises. Les sources orales ont été recueillies et sauvegardées par le CELHTO, un centre d'études dédié à la préservation de ce patrimoine immatériel. Ce centre est à Niamey (Niger). Sur les traditions orales, Voir B. Hama, 1974, *L'Empire Songhay : ses ethnies, ses légendes et ses personnages historiques,* Paris, Ed. P.J. Oswald ; A. B. Konaré, 1977, *Sonni Ali Ber*, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines ; M.A. Zouber, 1983, *Traditions historiques Songhoy (Tindirma, Moikoyra, Arham)*, Niamey, Centre d'Etudes linguistiques et historiques par tradition (CELTHO) / Union Africaine sur la tradition orale africaine, les langues et la culture.

sur la figure de Sonni Ali, mais de comprendre comment son image a été construite, et ce que cette construction révèle des rapports de pouvoir dans la production du savoir historique.

L'étude s'articule autour de deux axes essentiels à savoir le rôle des élites intellectuelles et religieuses dans la construction d'une image "déformée" de Sonni Ali d'une part, et d'autre part les fondements de la légitimité alternative de Sonni Ali, Grand bâtisseur du Songhay.

1. La construction d'une image négative dans les Chroniques de Tombouctou

Notre connaissance de Sonni Ali repose principalement sur les Chroniques soudanaises. Ces œuvres, rédigées à Tombouctou après la mort du souverain, émanent d'un cercle restreint de lettrés musulmans appartenant à l'élite intellectuelle et religieuse de la cité.

1.1. Le conflit fondateur : la conquête de Tombouctou et la répression des élites musulmanes

Dès le début de son règne, Sonni Ali jette son dévolu sur Tombouctou, la grande ville prospère située à 500 kms de Gao, capitale de l'Etat songhay naissant. Les Touaregs, maitres de la ville depuis 1433, rendaient la vie dure aux habitants de la ville. Le gouvernement de la ville était confié à un fonctionnaire, le Tombouctou-Koï[4]. Périodiquement, Akil, le Sultan des Touaregs, venait toucher le tribut. Le Tombouctou-Koï était maltraité et ne touchait pas son dû.

Furieux des avanies subies par ses compatriotes et par lui-même, le Tombouctou-koï fait dire secrètement à Sonni Ali que la ville était facile à prendre et ne demandait qu'à lui ouvrir ses portes. Sonni Ali ne se fait pas dire deux fois. Il arrive, bouscule les Touaregs[5] et s'empare de la ville en 1468.

L'hostilité des élites de Tombouctou envers Sonni Ali commence en 1469, un an après la conquête de la ville par le souverain songhay.

Le *Tarikh es-Sudan* rapporte que Sonni Ali aurait fait brûler de nombreux savants. Cette répression scelle à jamais sa réputation dans les Chroniques de Tombouctou :

> Jusqu'en l'année 875 (1470-1471), Sonni-Ali continua à faire mettre à mort des savants ou à les humilier. Aussi tous ceux des gens de Sankoré qui étaient demeurés dans la ville s'enfuirent-ils également à Biro. Le prince envoya le Tombouctou-koï, El-Mokhtâr-Mohammed-ben-Naddi, à la poursuite des

[4] Le Tombouctou-Koï est le gouverneur de la ville de Tombouctou. C'est un haut dignitaire chargé de la gestion politique et de l'administration de la cité.

[5] Les Touaregs sont un peuple berbère nomade vivant dans le désert du Sahara. Ils sont les fondateurs de la ville de Tombouctou.

> fuyards. Celui-ci les rattrapa à Ta'djit où eut lieu un combat dans lequel les plus éminents d'entre eux trouvèrent la mort. (A. Es-Sa'di, 1981 : 106-107).

Fait curieux chez les chroniqueurs soudanais, c'est qu'ils ne mentionnent jamais les raisons politiques qui ont motivé cette répression. Ils ne retiennent que la tyrannie de Sonni Ali.

Les fameuses atrocités de Sonni Ali méritent donc plus ample examen. Après trente-cinq d'occupation touarègue, Sonni Ali, venu libérer Tombouctou, trouve une élite musulmane, dont le centre est la mosquée de Sankoré[6], et qui pratique la collaboration avec l'occupant. Les oulémas[7] sont à ce point liés aux Touaregs, donc plus proches de l'occupant berbère que du peuple songhay. Ayant conquis Tombouctou en 1433, les Touaregs entretenaient des relations privilégiées avec les élites intellectuelles de la ville. Après que Sonni eut occupé Tombouctou en 1468, il accuse les savants de collaboration avec l'ennemi et entreprend par la suite une forte répression au sein de l'élite intellectuelle musulmane. Selon les traditions orales recueillies par M.A. Zouber (1983 : 72) :

> Si Bâro et Si Ali ne pouvaient souffrir la vue d'un marabout. Ils n'aimaient pas les gens instruits. C'est ainsi qu'ils firent périr plusieurs marabouts. Ils ont tué Alfa Samba Tinin qui repose maintenant à Toubel Djankâka, une dune située en face de Minessingué. On le tua pour le seul motif qu'il était fidèle croyant. Ils ont tué Alwali Boukar Soun, à la porte de la mosquée de Morikoyra : il rejoignait son domicile après la prière, lorsqu'ils le surprirent là. Ils le tuèrent. Ils ont tué Alfa Amadou Djalâdjo Arham et bien d'autres encore. Ce sont des actes qui ont marqué leur règne.

Pour A. Salifou (2002 : 33), en faisant exécuter des savants à Tombouctou, Sonni Ali inflige une correction non pas à des Musulmans, mais à des traitres, auxquels il reproche de ne pas se soucier du bien-être de leur région et de se faire complices des Touaregs et de diverses populations sahariennes qui pillent les biens des autochtones et violent leurs femmes. Cette répression tend à briser le noyau de la résistance intellectuelle et politique à son pouvoir. C'est une tactique pour terroriser et soumettre la ville la plus rebelle et la plus intellectuelle de son empire.

L'une des familles de Tombouctou ayant payé les frais des violences de Sonni Ali est sans doute la famille Aqit de Tombouctou. Elle avait en effet, pris parti pour les Touaregs contre

[6] La mosquée de Sankoré a été bâtie vers 1325 avec le soutien financier d'une femme touarègue. Elle doit sa renommée à Mansa Moussa, ayant fait de Tombouctou un centre islamique après son pèlerinage à La Mecque. Son âge d'or se situe aux XVème et XVIème siècles.

[7] Les Oulémas sont les spécialistes de sciences religieuses en islam.

Sonni. Les Aqit[8] doivent d'ailleurs leur salut uniquement en s'enfuyant de Tombouctou pour se réfugier dans la ville de Oualata :

> Dès que Akil avait entendu parler de la venue de Sonni-Ali, il avait fait venir mille chameaux et, emmenant avec lui les jurisconsultes de Sankoré, car leur sort était ce qui le préoccupait le plus, il était parti pour Biro. De cet exode faisait partie le jurisconsulte Omar-ben-Mohammed-Aqît et ses trois enfants bénis : le jurisconsulte Adallah, le jurisconsulte Ahmed qui était des trois, et le jurisconsulte Mahmoud qui était le moins âgé. (A. Es Sa'di, 1981 : 105-106).

La répression de Sonni Ali contre les Aqit est surtout due à leur soutien au Touareg Anga Ag Mohammed, qui était en lutte contre Sonni Ali. Pour le souverain, les Aqit apparaissent comme les suppôts des Touaregs. L'objectif inavoué est de tempérer l'influence religieuse des savants de Tombouctou, qui exercent un pouvoir politique et religieux sur toute la région. (A. Gaudio, 1988 : 54).

L'antagonisme indéniable qui oppose Sonni Ali et les savants de Tombouctou s'explique aussi en termes politiques. Chef d'un royaume encore restreint, à l'écart de la principale route commerciale[9], Sonni Ali cherche avant tout à s'assurer le contrôle du port du désert avec la conquête de Tombouctou. La lutte de Sonni Ali contre les savants de Tombouctou est fonction d'un rapport de force politique. Pour Sonni Ali, il faut assurer coûte que coûte l'hégémonie du nouveau pouvoir. (C. Meillassoux, 1975 : 105).

A l'intérieur de l'empire, les choses n'allaient pas beaucoup mieux : Il y'a un parti musulman parmi les chefs songhay. Ce que Sonni Ali n'admet pas, c'est l'intrusion de l'élite religieuse et intellectuelle dans la gestion de l'empire, plus animiste que musulman. Or, la propagande islamique est très active, et les savants musulmans cherchent à se mêler au pouvoir. Ils s'agitent, critiquent et reprochent aigrement à Sonni Ali la tiédeur de sa foi islamique.

Il s'oppose politiquement et idéologiquement à l'élite musulmane de Tombouctou, non pas parce que Sonni soit un Kharidjite, mais parce que les oulémas ne peuvent accepter qu'en lui se confondent pouvoir religieux et pouvoir civil. L'attitude pour le moins ambigüe du Chi, héritier des croyances animistes et de la vieille magie songhay, vis-à-vis de l'Islam, se justifie sans doute par un opportunisme politique. (L. Kaba, 1977 : 11).

---

[8] Les Aqit sont une célèbre famille de lettrés musulmans berbères sanhadjas ayant prospéré à Tombouctou entre le XVème et le XVIIème siècle. Elle a produit des générations de cadis, d'imams et de savants.

[9] L'axe le plus stratégique relie les centres aurifères du Bambouk et du Bouré vers le Maghreb. Les villes de Tombouctou, Gao et Djenné servent de centres névralgiques pour ces échanges.

Le conflit avec Tombouctou marque une étape presque inévitable dans la centralisation du pouvoir, où la résistance des cités marchandes et de leurs élites sont brisée par la force (S.M. Cissoko, 1987 : 213-235).

Jaloux de son indépendance à l'égard de l'élite musulmane, Sonni Ali, dès 1485, relance la répression contre les savants de Tombouctou accusés de profiter de l'Islam pour soumettre le peuple songhay à des influences étrangères. Mais cette position du souverain de Gao est particulièrement inconfortable, car l'Islam soudanais est inséparable de ses maîtres arabo-berbères. (J.-L. Triaud, 1973 : 150).

A l'égard de Sonni Ali, les lettrés de Tombouctou, toujours penchés sur leurs livres, s'accommodant de toutes les occupations, ont été partiaux dans leur jugement contre le souverain songhay.

1.2. La construction idéologique du « souverain cruel et impie »

La construction identitaire d'un souverain impie s'inscrit dans un discours politico-religieux tendant à présenter le prince ainsi que sa dynastie comme des pourfendeurs de la religion musulmane. Le concept de "vrai musulman" initié par les élites musulmanes distingue le "parti de Dieu" et celui des infidèles.

Les Chroniques soudanaises le présentent ainsi que son fils comme des ennemis de la religion musulmane, en des termes virulents et injurieux. Il apparaît aux yeux de l'élite de Tombouctou comme un mauvais musulman, pratiquant un Islam non orthodoxe, combinant les rites musulmans (la prière, l'aumône) avec la religion traditionnelle songhay :

> Le chi Ali fut roi tyrannique, d'une telle dureté de cœur qu'il arrivait de faire jeter un enfant dans un mortier et d'obliger la mère à le piler, celle-ci devant piler son enfant alors qu'il était encore vivant ; la chair était ensuite donnée à manger aux chevaux. Il était débauché et impie, à tel point qu'on demanda à un des cheikhs de son époque, habitant Môri-Koïra, si ce prince était un musulman ou un infidèle, ses actions étant celles d'un infidèle bien qu'il prononçât la double profession de foi musulmane et qu'il parlât comme quelqu'un de très versé dans les choses de la religion. (M. Kati, 1981 : 82).

L'insistance des chroniqueurs soudanais sur l'impiété de Sonni Ali n'est pas anodine. Elle vise à construire l'image d'un souverain illégitime au sein de la oumma, justifiant a posteriori sa destitution par les élites musulmanes. Ces chroniques émanant d'un cercle restreint de lettrés musulmans appartenant à l'élite intellectuelle et religieuse de Tombouctou, doivent être lues comme des "œuvres idéologiques" reconstruisant le passé au profit des dynasties

suivantes. Les lettrés de Tombouctou, devenus les alliés des Askia[10], sont les artisans de cette entreprise de délégitimation. Sonni Ali, en s'attaquant aux savants musulmans, est volontairement noirci dans leurs écrits. La figure du "tyran cruel et impie" remplit donc une fonction politique : délégitimer les Chi pour mieux légitimer les Askia.

Une telle figuration de la réalité historique insinue que Dieu a pris l'initiative d'enfreindre les coutumes locales pour mettre fin au règne inconcevable d'une dynastie impie, celle des Chi. Cette allégation trouve son fondement dans la conception qui veut que tout pouvoir légitime est fondé, certainement en droit, mais plus encore en raison, en justice et en équité. La construction politique qui fonde cette axiologie a l'avantage d'enrayer toute contestation éventuelle de la nouvelle donne politique.

L'objectif immédiat est de délier Mohammed Touré de toute étiquette disgracieuse d'usurpateur pour le parer de l'étiquette de celui qui exerce un pouvoir juste et équitable. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les conseils d'al-Maghili[11] à l'Askia Mohammed. Dans son réquisitoire, le savant de Tlemcen décrit Sonni Ali comme étant illettré, mauvais musulman, ignorant le dogme, travestissant les pratiques islamiques et violant toutes les prescriptions coraniques :

> On dit de lui que jamais on ne le vit dans une mosquée ou un lieu de prière, ni lui ni aucun de ses compagnons, que ce soit un vendredi ou quel qu'autre jour. Dans son entourage et ses domaines, il y avait des milliers d'hommes et de femmes, dont aucun ne pouvait faire la prière ni jeûner un seul jour de Ramadan par peur d'un châtiment de sa part… Il mettait ensemble mère et fille et prenait ainsi plaisir et de l'une et de l'autre, peu lui importait que la femme fût libre ou esclave. *(*Al-Maghili, 1975 : 409-410)

Les Chi[12] sont vilipendés en termes de déviation par rapport à la gouvernance islamique sunnite. Leurs actions sont perçues comme des divisions politiques visant à fragmenter la nation musulmane. Les oulémas ont dès lors le sentiment de victimisation, accentuant ainsi la nostalgie d'une supériorité perdue et d'une unité à renforcer. Les autres apparaissent comme les ennemis

[10] Dynastie d'origine songhay ayant régné sur le Soudan Occidental de 1493 à 1591. Mohammed Touré en est le fondateur.

[11] Originaire de Tlemcen et disciple du Cheikh Abd al-Rahman al-Tha'alibi (mort en 1470), Muhammad ibn Abd al-Karim ibn al-Maghili (1425-1505) est considéré comme un des plus grands érudits du XVème siècle en matière de sciences religieuses, d'exégèse du Coran et de connaissance de la Sunna. De tendance malékite, al-Maghili est surnommé le réformateur du Touat. Il fut consulté sur le plan juridique et rendit des sentences (fatwas) et conseils. Il se rendit à Gao et dans le Bornou pour conseiller les souverains.

[12] Dynastie de guerriers et conquérants ayant régné sur l'Empire Songhay au XVème siècle. Fondateurs de la puissance militaire de Gao, ils sont célèbres pour avoir étendu le territoire le long du fleuve Niger et repoussé les frontières de l'Empire du Mali.

de l'Islam avec pour objectif d'empêcher l'avènement du règne de l'Islam sur terre. (Y. Ben Achour, 2008 : 162).

Le but de cette politique de diabolisation est, selon J.-C. Dédé (2014 : 23-39), d'émouvoir la population songhay pour qu'elle accepte le changement de dynastie. Raison pour laquelle les chroniques ne mentionnent presque pas les mérites et les qualités du grand chef guerrier Sonni Ali, qui a bâti par la pointe de sa lame cet immense empire, qui s'étend du Dendi à l'est au pays mandingue à l'ouest, pour n'en dépeindre qu'un portrait hideux et infâme.

La vision de l'élite religieuse est dichotomique, non seulement au point de vue des valeurs politiques, mais aussi dans la dialectique culturelle entre le *leg* arabo-musulman et l'apport local soudanais. (K. Deaux et T.S. Perkins, 2001 : 299-313).

Cependant, l'analyse des traditions songhay révèlent une autre réalité politique et religieuse. La définition de l'identité du souverain tourne autour de ses stratégies militaires qui lui ont permis d'asseoir son autorité mais aussi son pragmatisme et qui a favorisé une gestion minutieuse de son administration.

2. Les piliers d'une légitimité alternative

La légitimité de Sonni Ali découle de ses succès militaires, qui assurent sécurité et expansion à son peuple. Cette œuvre de construction initiée par Sonni Ali est trop souvent minimisée par les chroniqueurs de Tombouctou, obsédés par ses aspects les plus sombres.

2.1. Le génie militaire comme fondement du pouvoir

Quand Sonni Ali monte sur le trône, le Songhay occupe au Soudan occidental une place des plus modestes. Son territoire se limite à la partie orientale de la vallée du Niger et ce domaine restreint est entouré d'ennemis : le Mali n'a pas renoncé à rétablir sa suzeraineté sur ce petit voisin rétif ; les Touaregs, installés à Tombouctou, rôdent sur la bordure nord du Songhay ; les Peuls s'insinuent sur son territoire par petits groupes. Au sud, toutes sortes de tribus remuantes, pillardes et très guerrières deviennent menaçantes dès qu'elles ne sont pas tenues en respect.

Toutes les sources, même les plus hostiles, reconnaissent le génie militaire de Sonni Ali. Son talent a été de transformer le petit royaume de Gao en un vaste empire contrôlant la boucle du Niger. Sa stratégie repose sur deux piliers complémentaires. Une puissante flotte qui lui permet de maîtriser le fleuve Niger, artère vitale du commerce et axe stratégique de

communication d'une part ; une cavalerie efficace capable de frapper rapidement et profondément en territoire ennemi d'autre part.

L'œuvre la plus remarquable de Sonni Ali réside dans ses conquêtes, menées avec une rapidité extraordinaire. Ses succès militaires lui valent une grande renommée :

> Son règne fut employé en expéditions guerrières et en conquêtes de pays. Il s'empara de Dienné où il séjourna un an et un mois. Il conquit Djondjo et permit au Dirma-koï d'y pénétrer à cheval et cela à diverses reprises…Il fit également la conquête de Bara et du territoire des Senhâdja-Nounou qui, à cette époque, était gouverné par la reine Bikoun-Kâbi. Il s'empara de Tombouctou et de toutes les montagnes. (A. Es-Sa'di, 1981 : 104-105).

Les conquêtes majeures de son règne sont la prise de Tombouctou en 1468, puis celle de Djenné en 1473 où il épouse la reine-mère. Ces deux villes, centres névralgiques du commerce transsaharien et foyers intellectuels de premier plan, constituent la clé de la domination économique et culturelle du *Bilad al-Soudan*[13] occidental :

En s'emparant de ces deux cités, Sonni Ali pose les bases futures de la prospérité de l'empire Songhay. Il fait sortir le Songhay de son cadre étroit et l'installe dans le circuit commercial transsaharien dont la plaque tournante est constituée par ces deux villes jumelles. (A. Konaré Ba, 1977 : 65).

Alors que les chroniques arabes présentent la prise de Tombouctou comme une mise à sac brutale, certaines traditions orales[14], notamment parmi les populations non arabisées, en font un récit de libération. Elles dépeignent les Touaregs comme des oppresseurs, et Sonni Ali comme le héros venu rétablir l'ordre et la souveraineté des "fils du pays".

Essayant de neutraliser définitivement les Touaregs, il creuse un canal entre Ras el-Ma et Oualata, pour rendre habitable la région et permettre le déplacement plus rapide de ses troupes. L'insécurité générale créée par ces nomades chameliers aux abords septentrionaux du *Bilad al-Soudan* (Oualata-Tombouctou-Gao) et dans le désert même, comme A. Konaré Ba (1977 : 63) l'a mentionné, est à la base de leur réduction par Sonni Ali.

---

[13] *Bilad al-Sudan* ou Pays des Noirs. Terme employé par les géographes arabes du Moyen âge pour décrire les territoires situés au sud du Sahara par opposition au Maghreb et à l'Egypte.

[14] Ces traditions orales ont été recueillies par des chercheurs dont J. Rouch, 1968, *Contribution à l'histoire des Songhay*, MIFAN, No. 29 ; A. Ba Konaré, 1977, *Sonni Ali Ber*, Etudes nigériennes No. 40, Institut de Recherches en Sciences Humaines, Niamey ; F. Mounkaila, 2008, *Anthologie de la littérature orale songhay-zarma. Tome I : Les textes circonstanciels (appels et mythe d'origine),* Paris, L'Harmattan ; Mahmoud Abdou Zouber, 1983, *Traditions historiques Songhoy (Tindirma, Moikoyra, Arham)*, Niamey, Centre d'Etudes linguistiques et historiques par tradition (CELTHO) / Union Africaine sur la tradition orale africaine, les langues et la culture.

Sonni Ali, au début de son règne, semble avoir été attiré par les riches terres du Macina, sur lesquelles il oriente en priorité ses conquêtes et sans doute pour des raisons économiques ; car ces terres pouvaient couvrir les besoins alimentaires des soldats d'un empereur qui n'est qu'à ses premières conquêtes. La conquête du Macina a contribué, selon M. Kati (1913), à l'anéantissement massif de certaines populations dont les Peuls :

> Il n'avait pas d'ennemis qu'il haïssait aussi vivement que les Peuls et ne pouvait voir un Peul sans le tuer quel qu'il fut, savant ou ignorant, homme ou femme. Il n'acceptait aucun savant peul ni dans l'administration politique ni dans la magistrature. Il décima la tribu des Sangaré et n'en laissa subsister qu'une fraction infime, laquelle put se rassembler à l'ombre d'un seul arbre qui suffisait à l'abriter tout entière. (M. Kati, 1913 : 83)

Avec la conquête du Macina, Sonni Ali réunit le vieux Songhay dont la capitale est Gao et les riches terres du Macina. Poursuivant sa politique d'expansion territoriale, il s'attaque au Nord Yatenga jusqu'à la région du Bandiagara, ainsi qu'aux habitants du Hombori. (A. Konaré Ba, 1977 : 64).

Pour ce qui est des guerres contre le Mossi, la raison a été de réduire au maximum et pour toujours leurs incursions de soldats « pillards » en dehors de leurs territoires :

> Se portant ensuite à la rencontre du roi du Mossi, Sonni-Ali prit contact avec lui à Djiniki-To'oï, bourg situé près de la ville de Kobi en arrière du fleuve. La bataille s'engagea en cet endroit et Sonni-Ali vainqueur mit en fuite le roi du Mossi et le poursuivit jusqu'à la limite de ses Etats sur le territoire desquels il pénétra. Cette bataille eut lieu en l'année 888 (1483). (A. Es-Sa'di, 1981 : 115)

Les succès militaires de Sonni Ali reposent sur des facteurs politiques, économiques et idéologiques. Au plan politique, Sonni Ali a su maintenir l'unité politique et administrative de l'empire par l'instauration d'un système syncrétique de pouvoir. Au plan économique, il garde le soutien des grands marchands, ces derniers ayant intérêt à voir leur commerce se développer librement au sein de l'Empire. Enfin, au plan idéologique, il profite d'un mouvement d'hérésie populaire contre les dignitaires musulmans. Il incarne dès lors la révolte sociale et religieuse des masses opprimées.

Sonni Ali est à la fois un conquérant qui use de stratégie visant à contrôler les villes commerciales et à sécuriser les frontières contre les Touaregs et les Mossis, mais également, il apparaît, au regard des traditions orales comme un unificateur face à des forces centrifuges. Il n'est pas seulement ce conquérant, mais celui qui a su rassembler les différentes provinces songhay et soumis les royaumes voisins. A sa mort en 1492, Sonni Ali, au dire de S. Domian (1989 : 16), se trouve à la tête d'un vaste empire.

2.2. Les racines traditionnelles de la souveraineté

Dans la tradition sonianké, Sonni Ali sait se métamorphoser, lui et son cheval *Zinkibadu* en vautour pour voler dans le ciel et surveiller son immense territoire. Sous cette forme, il parcourait l'univers à la vitesse de l'éclair. Son pouvoir est tel qu'il peut tuer son ennemi par son seul regard ou par son index droit pointé. Il peut l'atteindre de son javelot entre son bonnet et sa tête, entre sa chair et son os, dans la pleine obscurité de la nuit, à tout moment. De ses grands pas, il arpente la terre. Il est partout et nulle part. Comme Dieu, il sait tout :

« 1-Le père des Si
2-Le père de Dongo
3-Le Sissiribo de Wandou
4-Le pied mesure
5-Le Gabta (grande calebasse) mesure
6-Il pille
7-Il n'aime pas le pillard
8-Il vole
9-Il n'aime pas le voleur
10-Il a de la carie dentaire et il croque des graviers
11-Il a de la conjonctivite et il allume le feu
12-Sauveur de l'homme éloigné
13-Il dit de le laisser
14-Il est à la hauteur de ma poitrine » (A. Konaré Ba, 1977 : 166).

La mère de Sonni Ali est une princesse de Sokoto, dans le Kebbi[15]. A l'origine, Sonni Ali reçoit une éducation fondamentalement animiste, parce qu'initié aux cultes des génies, qui fait de lui un remarquable magicien. Son peuple le considère d'ailleurs lui-même comme un génie et ses griots l'appellent *Dali*, c'est-à-dire le "très haut".

Dans ces conditions, il ne peut apparaître que comme un adversaire irréductible de l'Islam et des savants. Il est avant tout le Sonianké, un animiste consommé, le mage à la force terrifiante. Il est l'âme de son empire :

« Il était la tempête
Il était le tonnerre
Il en était le vent
Il était à la fois,

[15] Région au Nord-Ouest de l'actuelle Nigéria.

Le silence et le bruit
Il était le soleil
du plein ciel qui tuait » (B. Hama, 1974 : 96)

Sonni Ali est le géniteur, qui a comme objets rituels des testicules de bélier vidés et séchés. C'est aussi le vieillard, le grand patriarche digne de respect. Tel est dans l'absolu, la formidable force spirituelle qu'incarne Sonni Ali. Aux dires d'A. Konaré Ba (1977 : 167), Sonni Ali est à la fois le "*Wandou"*, le patriarche puissant, le dangereux *"Kayamoun"*, le creuseur de puits, le prêtre des récoltes, le père de tous les dieux.

Rien d'étonnant pour J. Rouch (1953 : 186) que la tradition musulmane ait traîné Sonni Ali dans la boue, à ce que les chroniqueurs l'aient représenté quand même comme le premier chef du Songhay, la tradition magique comme le premier magicien, et la mythologie comme un dieu, *za beri wandu* (le grand *za* dangereux), père du génie de l'eau.

Sonni Ali a su, émonder son pays des influences étrangères, prévoir avec une justesse de vue la menace des Peuls, des Touareg, des savants musulmans, en bâtissant un Etat purement soudanais, conçu par un Soudanais, et pour d'autres Soudanais.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît que la figure de Sonni Ali ne saurait se réduire à l'image du souverain cruel et impie véhiculée par l'intelligentsia de Tombouctou. Loin d'un portrait objectif, cette image est le fruit d'une construction idéologique élaborée par les élites musulmanes, soucieux de ternir le règne des Chi.

En replaçant Sonni Ali dans son contexte historique concret, un portrait différent émerge. Souverain songhay, il gouvernait un espace où les références religieuses restaient composites. Sa campagne contre Tombouctou et son conflit avec les érudits musulmans relevaient davantage d'une logique de contrôle politique et économique que d'une irrationalité « tyrannique ».

Ainsi, loin d'un tyran impie ou d'un souverain modèle, Sonni Ali fut un chef de guerre et un bâtisseur d'Etat de la fin du XVème siècle, dont la mémoire a été instrumentalisée pour répondre aux besoins idéologiques d'une dynastie concurrente. En cela, l'histoire de Sonni Ali rappelle une leçon plus générale : dans les périodes de transition politique et religieuse, la mémoire des rois est toujours une arme.

Références bibliographiques

AL-MAGHILI in CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIIIe-XVIe siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

BEN ACHOUR Yadh., 2008, *Aux fondements de l'orthodoxie sunnite*, Paris, PUF.

CISSOKO Sékéné Mody, 1987, « Les Songhay du XIIe au XVIe siècle » in *Histoire Générale de l'Afrique Vol. IV : L'Afrique du XIIe au XVIe siècle*, Paris, UNESCO, pp. 213-235.

DEAUX Kay et PERKINS Tiffany, 2001, « The kaleidoscopic self » in C. Sedikides et M.B. Brewer (dir.), *Individual Self, Relational Self and collective self*, Philadelphie, Psychological Press/Taylor and Francis Group, pp. 299-313.l

DEDE Jean-Charles, 2014, « Politique symbolique et légitimation du pouvoir monarchique dans l'empire songhay : le cas d'Askia Mohammed Silla (1493-1528), *Rev. Hist. Afr. GODO-GODO*, n°. 24, pp. 23-39

DOMIAN Sergio, 1989, *Architecture soudanaise,* Paris, L'Harmattan.

ES-SA'DI Amir,1981, *Tarikh es-Sudan*, Traduit de l'arabe par O. Houdas, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient.i

GAUDIO Attilo, 1988, *Le Mali*, Paris, Ed. Khartala.

HAMA Boubou., *L'Empire Songhay : ses ethnies, ses légendes et ses personnages historiques,* Paris, 1974, Ed. P.J. Oswald.

INIESTA Ferran, 1994, « La violence califale au Sonraï du XVIème siècle : Les Askya et la fin de la royauté divine », in Studia Africana, pp. 9-16.

KABA Lansiné, 1977, Sonni Ali-Ber : fondateur de l'empire songhay, Dakar, Nouvelles Editions Africaines.

KATI Mahmoud, 1981, *Tarikh el-Fettach,* Traduction française par O. Houdas et M. Delafosse, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient.

KONARE BA Adam., 1977, *Sonni Ali Ber*, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines.

MAIGA Mahamadou, 2012, *Les peuples maliens et africains : 50 ans d'indépendance ou de dépendance ?* Paris, L'Harmattan.

MARC Edmond, 2005, *Psychologie de l'identité : soi et le groupe*, Paris, Ed. Dunod.

MEILLASSOUX Claude, 1975, *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris, Ed. La Découverte.

RICOEUR Paul, 2001, *L'itinérance du sens,* Paris, Ed. Jérôme Million.

ROUCH Jean, 1953, Contribution à l'histoire des Songhay, Paris, IFAN.

SALIFOU André, 2002, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan.

TYMOWSKI Michal, 1997, « Moments classiques de l'Etat Songhay Xème-XVIème siècles », in Studia Africana, pp. 95-106.

TRIAUD Jean-Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen Age*, Paris-Ouagadougou, coll. Recherches Voltaïques.

ZOUBER Mahmoud Abdou, 1983, *Traditions historiques Songhoy (Tindirma, Moikoyra, Arham)*, Niamey, Centre d'Etudes linguistiques et historiques par tradition (CELTHO) / Union Africaine sur la tradition orale africaine, les langues et la culture.